



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2018-208

PUBLIÉ LE 15 NOVEMBRE 2018

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

- 45-2018-11-15-004 - Arrêté portant composition du bureau de vote électronique concernant l'élection des représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat de la région Centre-Val de Loire relevant du ministère de l'Intérieur (2 pages) Page 3
- 45-2018-11-15-002 - Arrêté portant composition du bureau de vote électronique concernant l'élection des représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire locale des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'Outre-Mer de la région Centre-Val de Loire (2 pages) Page 6
- 45-2018-11-15-003 - Arrêté portant composition du bureau de vote électronique concernant l'élection des représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire locale des secrétaires administratifs de l'Intérieur et de l'Outre-Mer de la région Centre-Val de Loire (2 pages) Page 9
- 45-2018-11-15-005 - Arrêté portant composition du bureau de vote électronique concernant l'élection des représentants du personnel au sein du comité technique de proximité de la préfecture du Loiret (2 pages) Page 12

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2018-11-15-004

Arrêté portant composition du bureau de vote électronique
concernant l'élection des représentants du personnel au
sein de la commission administrative paritaire locale
compétente à l'égard du corps interministériel des attachés
d'administration de l'Etat de la région Centre-Val de Loire
relevant du ministère de l'Intérieur

ARRETE

Portant composition du bureau de vote électronique concernant l'élection des représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat de la région Centre-Val de Loire relevant du ministère de l'Intérieur

*Le Préfet de la région Centre-Val de Loire,
Préfet du Loiret,
Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur,
Officier dans l'Ordre National du Mérite*

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2014 portant création des commissions administratives paritaires nationales et locales compétentes à l'égard des corps des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat de la région Centre-Val de Loire relevant du ministère de l'Intérieur se compose comme suit :

Qualité	Prénom	Nom
Président	Julie	LAURAIN
Vice-Président	Laetitia	NOEL-PAULIAT
Secrétaire	Maryse	VARAGNE
Secrétaire adjoint	Sandrine	BOUCHETTE

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, les délégués de chaque liste en présence :

Liste	Prénom	Nom	Qualité
CFDT	Corinne	GATE	Titulaire
CFDT	Jean-Philippe	GOIN	Suppléant
FSMI-FO	Brigitte	LEDUC	Titulaire
FSMI-FO	Philippe	BELAMY	Suppléant
UATS-UNSA	Thierry	ROSIER	Titulaire
UATS-UNSA	Isabelle	LANDRIEVE	Suppléant

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la région Centre-Val de Loire, préfecture du Loiret, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

A Orléans, le 15 novembre 2018
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Signé : Stéphane BRUNOT

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois courant à compter de sa date de notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2018-11-15-002

Arrêté portant composition du bureau de vote électronique
concernant l'élection des représentants du personnel au
sein de la commission administrative paritaire locale des
adjoints administratifs de l'intérieur et de l'Outre-Mer de la
région Centre-Val de Loire

ARRETE

Portant composition du bureau de vote électronique concernant l'élection des représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire locale des adjoints administratifs de l'Intérieur et de l'Outre-Mer de la région Centre-Val de Loire

*Le Préfet de la région Centre-Val de Loire,
Préfet du Loiret,
Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur,
Officier dans l'Ordre National du Mérite*

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2014 portant création des commissions administratives paritaires nationales et locales compétentes à l'égard des corps des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire locale des adjoints administratifs de l'Intérieur et de l'Outre-Mer de la région Centre-Val de Loire se compose comme suit :

Qualité	Prénom	Nom
Président	Julie	LAURAIN
Vice-Président	Laetitia	NOEL-PAULIAT
Secrétaire	Annie	BARBIER
Secrétaire adjoint	Marie-Claude	TELLA

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, les délégués de chaque liste en présence :

Liste	Prénom	Nom	Qualité
FSMI-FO	Brigitte	LEDUC	Titulaire
FSMI-FO	Philippe	BELAMY	Suppléant
UATS-UNSA	Thierry	ROSIER	Titulaire
UATS-UNSA	Isabelle	LANDRIEVE	Suppléant
CFDT	Corinne	GATE	Titulaire
CFDT	Jean-Philippe	GOIN	Suppléant
SNAPATSI-SAPACMI	Caroline	DESHAYES	Titulaire
SNAPATSI-SAPACMI	Nadia	HANINE DENIS	Suppléant

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la région Centre-Val de Loire, préfecture du Loiret, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

A Orléans, le 15 novembre 2018
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Signé : Stéphane BRUNOT

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois courant à compter de sa date de notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2018-11-15-003

Arrêté portant composition du bureau de vote électronique
concernant l'élection des représentants du personnel au
sein de la commission administrative paritaire locale des
secrétaires administratifs de l'Intérieur et de l'Outre-Mer de
la région Centre-Val de Loire

ARRETE

Portant composition du bureau de vote électronique concernant l'élection des représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire locale des secrétaires administratifs de l'Intérieur et de l'Outre-Mer de la région Centre-Val de Loire

*Le Préfet de la région Centre-Val de Loire,
Préfet du Loiret,
Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur,
Officier dans l'Ordre National du Mérite*

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2014 portant création des commissions administratives paritaires nationales et locales compétentes à l'égard des corps des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire locale des secrétaires administratifs de l'Intérieur et de l'Outre-Mer de la région Centre-Val de Loire se compose comme suit :

Qualité	Prénom	Nom
Président	Julie	LAURAIN
Vice-Président	Laetitia	NOEL-PAULIAT
Secrétaire	Sandrine	BOUCHETTE
Secrétaire adjoint	Maryse	VARAGNE

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, les délégués de chaque liste en présence :

Liste	Prénom	Nom	Qualité
FSMI-FO	Brigitte	LEDUC	Titulaire
FSMI-FO	Philippe	BELAMY	Suppléant
SNAPATSI-SAPACMI	Françoise	BLIN	Titulaire
SNAPATSI-SAPACMI	Carine	TOURNEUR	Suppléant
CFDT	Corinne	GATE	Titulaire
CFDT	Jean-Philippe	GOIN	Suppléant

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la région Centre-Val de Loire, préfecture du Loiret, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

A Orléans, le 15 novembre 2018
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Signé : Stéphane BRUNOT

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois courant à compter de sa date de notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2018-11-15-005

Arrêté portant composition du bureau de vote électronique
concernant l'élection des représentants du personnel au
sein du comité technique de proximité de la préfecture du
Loiret

ARRETE

Portant composition du bureau de vote électronique concernant l'élection des représentants du personnel au sein du comité technique de proximité de la préfecture du Loiret

*Le Préfet de la région Centre-Val de Loire,
Préfet du Loiret,
Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur,
Officier dans l'Ordre National du Mérite*

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2014 portant création des comités techniques de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein du comité technique de proximité de la préfecture du Loiret se compose comme suit :

Qualité	Prénom	Nom
Président	Julie	LAURAIN
Vice-Président	Laëtitia	NOËL-PAULIAT
Secrétaire	Muriel	GEROME-VINCENT
Secrétaire adjoint	Marie-Claude	TELLA

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, les délégués de chaque liste en présence :

Liste	Prénom	Nom	Qualité
CFDT	Corinne	GATE	Titulaire
CFDT	Jean-Philippe	GOIN	Suppléant

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

A Orléans, le 15 novembre 2018
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Signé : Stéphane BRUNOT

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois courant à compter de sa date de notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.